**#Post 2 - La sécurité**

Des véhicules circulent sur les berges XXX lors de votre promenade ? Ce sont les agents de Voies navigables de France dont le travail sur le #domaine public fluvial est :

* d’assurer l’ouverture et la fermeture des écluses afin que les bateaux puissent circuler en toute sécurité ;
* de porter assistance et de guider les bateliers dans certaines manœuvres ;
* d’entretenir les canaux et leurs abords pour garantir de bonnes conditions de navigation en bateau, en kayak, en paddle… ;
* d’effectuer des travaux d’entretien des berges.

Nos chemins de loisirs sont aussi leur lieu de travail, alors soyons responsables et #partageonsnosberges !

